

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2019

Réuni à 20 heures sous la présidence de Mr Hervé DIGAS, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Etaient présents : l'ensemble des membres du conseil sauf Madame F. ALAIN et Monsieur F. GIRARDET, excusés.

Monsieur le Maire fait part que Monsieur François GIRARDET a donné pouvoir à Monsieur Christian BEL pour tous votes lors de ce Conseil Municipal

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le compte rendu du 4 juillet dernier. A l'unanimité, le compte rendu est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Urbanisme Environnement – Bâtiments – Voirie – COR – Publicité – Indemnités Trésoriers – Convention SPA – Adressage – Informations diverses – Questions diverses

URBANISME – ENVIRONNEMENT :

- Enquête publique : délibération autorisation d'extraction carrière SOGRAP :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 septembre au 5 octobre 2019 relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOGRAP en vue de la réouverture d'une carrière de matériaux granitiques.

La commission Urbanisme et Environnement communale, ainsi que le Conseil Municipal ont pu débattre de nombreuses fois sur la perspective d'une reprise de l'exploitation de la carrière et ainsi appréhender sereinement ce dossier.

CONSIDERANT que le site d'extraction se situe au bord de la Route Départementale 38 E, qui relie le bourg de Saint-Marcel l'Éclairé au Boulevard de la Turdine à Tarare, et que cette voie sinueuse et étroite est déjà bien fréquentée ;

CONSIDERANT qu'au niveau de la carrière, un tronçon de cette route agglomère d'autres activités, telles que la déchetterie intercommunale, plate-forme de compostage, le terrain du motocross et la centrale à béton BML ;

CONSIDERANT que la reprise de l'activité de cette carrière générera un trafic important de camions et augmentera considérablement la circulation sur la RD38E qui débouche sous un tunnel ferroviaire comportant une seule voie et un petit pont étroit ne permettant le croisement que de véhicules légers, et ainsi, augmentera le risque d'accidents de la circulation ;

CONSIDERANT que la société SOGRAP, de part son activité d'élargir son implantation à tout le département et aux départements voisins, entrainerait une augmentation de la circulation des camions sur l'ensemble du territoire de la COR ;

CONSIDERANT que l'activité de la carrière produite par les six machines, qui seront mobiles sur le terrain et de forte puissance, est de nature à générer des nuisances sonores et d'empoussièrément aux habitants des hameaux voisins, notamment ceux du hameau de Chalosse, situé à proximité ;

CONSIDERANT que l'impact environnemental, par le défrichement de deux hectares de bois afin d'agrandir le site est réel, modifiant la faune et la flore qui avaient repris leur place depuis de nombreuses années, risquant la disparition certaine de ces espèces à plus ou moins long terme ;

CONSIDERANT que les propositions énumérées par la société SOGRAP, pour atténuer ces nuisances sont légitimes et ne suffiront pas à atténuer ces dernières ;

CONSIDERANT que la commune a le devoir de protéger sa population et se doit de ne pas lui faire supporter de nuisances supplémentaires pendant cette très longue période d'exploitation ;

CONSIDERANT que le seul point positif est la fourniture du marché local en matériaux granitiques ;

Le Conseil Municipal, par 13 voix CONTRE,

- EMET un avis défavorable sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de la commune de Saint-Marcel l'Eclairé présentée par la société SOGRAP ;
- INDIQUE que cette délibération sera portée à la connaissance de Monsieur le Commissaire Enquêteur afin qu'elle puisse être prise en compte dans le cadre de l'enquête publique ;
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de considérer cet avis défavorable unanime du Conseil Municipal de commune siège du projet.

- Point sur le projet zone le cœur du bourg et bourg :

* Zone AU le Bourg

Monsieur le Maire rapporte que Monsieur CHASLOT, géomètre, a réétudié la zone d'après les remarques de la commission Urbanisme – Environnement qui s'était rendue sur le terrain avec les différents propriétaires.

Après débat, les conseillers suggèrent de revoir le tracé de la voirie avec le géomètre.

* Cœur du Bourg :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet avance.

Le bureau d'études OXYRIA a contacté tous les prestataires de réseaux.

BATIMENTS :

- Salle de sport :

* Réparation chaudière :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la chaudière de la salle de sport a été réparée. Afin d'honorer la facture, les conseillers valident la décision modificative énumérée par Monsieur Le Maire.

*** Changement circulateur :**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le circulateur de la chaudière de la salle de sport est à changer.

*** Appartement salle de sport :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux intempéries du 18 août dernier, le volet roulant de l'appartement de la salle de sport a subi des impacts de grêle.

- Ecole :

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que les deux mains courantes ainsi que le garde corps ont été installés à l'école dans le cadre de la mise aux normes PMR. Afin d'honorer la facture, les conseillers valident la décision modificative énumérée par Monsieur Le Maire.

- Maison traboule :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux intempéries du 6 juillet dernier, le volet roulant côté rue de la maison traboule a subi des impacts de grêle et une lame a été décrochée.

- Salle des fêtes :

Monsieur le Maire fait part que l'enseigne de la salle des fêtes a été posée. Afin d'honorer la facture, les conseillers valident la décision modificative énumérée par Monsieur Le Maire.

- Appartement au-dessus commerce :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la caution sera restituée à Madame Emmanuelle GIMAZANE qui a libéré son appartement sis 127 Rue Centrale le 31 août dernier. Afin d'honorer le remboursement, les conseillers valident la décision modificative énumérée par Monsieur Le Maire

VOIRIE :

- Travaux de signalisation : marquage :

Monsieur le Maire fait part que les travaux de marquage au sol effectués par la société Proximark sont achevés.

Afin d'honorer la facture, les conseillers valident la décision modificative énumérée par Monsieur Le Maire

- Giratoire : mur de soutènement :

Les agents communaux effectueront un petit mur en pierre pour retenir le talus et délimiter le trottoir, qui a été fait préalablement à la sortie de la propriété de Madame et Monsieur Cyril GIRAUD.

COR :

- Délibération rapport annuel sur le prix et la qualité du service public :

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées : 10 pour, 3 abstentions

- PREND ACTE de la communication du Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS), qui est mis à la disposition du public en Mairie.

PUBLICITE :

- Projet de règlement local de publicité :

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées : 10 pour, 3 abstentions :

- EMET un avis favorable au projet de règlement local de publicité.

INDEMNITES TRESORIERES :

Après débat, le Conseil Municipal, par vote à mains levées : 10 pour, 3 abstentions :

- FIXE le taux de l'indemnité des receveurs du Trésor Public à 60 %.

CONVENTION SPA :

- Convention de mise en fourrière :
Le Conseil Municipal, par vote à mains levées : 11 pour, 2 contre :
- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la convention pour 2020 avec la SPA.
- Campagne de stérilisation :
Le Conseil Municipal, par vote à mains levées : 11 pour, 2 contre :
- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la campagne de stérilisation pour 2020 avec la SPA.

ADRESSAGE :

- Finalisation :
Le plan d'adressage a été rectifié en fonction des modifications demandées lors du dernier Conseil Municipal.
Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- VALIDE la dénomination des voies telles que proposées ;
- DECIDE de ne pas nommer le chemin de Madame Paulette DEMAUGE ;
- DECIDE de nommer « Chemin du Creux du Franier » le chemin qui part du Hameau « le Franier » jusqu'au « Creux du Franier » ;
- DECIDE de nommer « Chemin du Dardilly » le chemin qui passe devant Madame Bernadette GIRAUD montant jusqu'à la Route de Feurs.

CLSH :

- Ouverture d'un compte Facebook fermé :
Monsieur Le Maire rapporte la demande de Monsieur Michel LAURENT de créer un compte Facebook fermé, uniquement réservé à la promotion et informations des actions du centre de loisirs et à leur compte-rendu. Seules les familles fréquentant le CLSH pourront être acceptées.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remboursement salle des fêtes :
Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à un évènement familial, Madame BENCHERIF a dû annuler la réservation de salle des fêtes le week-end du 2 et 3 novembre prochain.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de rembourser la réservation à la famille BENCHERIF.

- Ecole :
Monsieur le Maire rapporte que Madame Marie MEUNIER effectuera un stage à l'école.

- Limitation de vitesse :
* Lotissement Le Mortier :
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par la famille DUMONTET, qui sollicite la commune pour réagir au plus vite concernant la vitesse excessive dans la Rue des Chalets.

Monsieur le Maire suggère d'adresser un courrier aux riverains et de prendre un arrêté afin de limiter la circulation à 30 km/h.

* Voie communale Le Berthier :

Monsieur le Maire rappelle le courrier transmis par la famille HOLZER concernant la vitesse excessive devant leur propriété.

Monsieur le Maire suggère également de prendre un arrêté afin de limiter la vitesse à 30 km/h.

- Location salle de sport :

* Foot Les Sauvages

Le club de foot des Sauvages souhaiterait louer la salle de sport pour la période hivernale, le mercredi de 19 h 30 à 21 h 30 à partir de fin novembre / début décembre en fonction des conditions climatiques.

* Club de handball de Tarare :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition du club de handball de Tarare pour louer la salle de sport communale, il a proposé le lundi soir et le mercredi après-midi.

- Trésorerie :

Monsieur le Maire donne lecture de la trésorerie d'après la simulation effectuée jusqu'à la fin de l'année 2019 et propose de reconduire la ligne de trésorerie pour 2020 afin de combler le manque pour la dernière échéance remboursant l'emprunt de la salle de sport en mars 2020.

- Garderie :

Monsieur le Maire rapporte la demande d'une famille qui souhaiterait faire ouvrir la garderie un quart d'heure plus tôt le matin soit à 7 h 15, il a demandé aux agents de faire un point.

- CLSH :

Monsieur le Maire rapporte la demande de Monsieur Michel LAURENT qui a été sollicité par des familles extérieures à la commune pour ouvrir le centre du mercredi matin pour leurs enfants, de plus la fréquentation à ce service n'est pas très élevée avec les enfants de la commune. Réponse, à envisager après les vacances de la Toussaint.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

